

de la même année, d'expositions nationales de l'industrie et des beaux-arts.

Ce crédit sera couvert au moyen des ressources générales du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

234. — 4 AOUT 1879. — LOI ouvrant des crédits spéciaux pour l'exécution de travaux d'utilité publique (1). (Monit. du 5 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits spéciaux, à concurrence de la somme de 104,810,000 fr. sont ouverts au gouvernement pour pourvoir aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après, savoir :

A. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° ROUTES ET PONTS.

§ 1^{er}. *Litt. A.* Raccordement de routes aux chemins de fer d'Etat ou de compagnies. Etablissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des gares d'eau; subsides. Redressement et amélioration de routes. Construction et reconstruction de ponts; — Subsidés fr. 3,500,000

Litt. B. Bruxelles. Raccordement, à Molenbeek-Saint-Jean, du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers. . . 1,000,000

distinction de croyances religieuses ou politiques, nous prouverons aux peuples étrangers que les Belges, malgré l'ardeur de leurs luttes intestines, n'ont pas brisé les liens sacrés qui les attachent à la patrie commune. Nous dirons à l'Europe que, fiers et heureux de posséder enfin l'indépendance et la liberté, nous ne reculons devant aucun effort ni devant aucun sacrifice pour transmettre à nos descendants le glorieux dépôt que nous a confié la forte et vaillante génération de 1830.

Le rapporteur,
THONISSEN.

Le président,
LÉOPOLD DE WAELE.

Litt. C. Bruxelles. Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires. . . 375,000

2° BATIMENTS CIVILS.

§ 2. Aggrandissement du palais de la Nation et des ministères. Transfert du ministère des travaux publics. . . 2,000,000

§ 3. Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation. 100,000

§ 4. Palais des beaux-arts. 1,133,000

§ 5. Bruges. Ecole normale. 950,000

§ 6. Gand. Ecole normale. 950,000

§ 7. Bruxelles. Conservatoire. Habitations du directeur et du secrétaire . . . 80,000

§ 8. Liège. Conservatoire. 200,000

§ 9. Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique 250,000

§ 10. Construction de l'hôtel des monnaies 385,000

§ 11. Liège. Restauration du palais des princes-évêques. 400,000

§ 12. Hôtel du gouvernement provincial à Bruges: reconstruction des bâtiments incendiés. 210,000

§ 13. Saint-Gilles lez-Bruxelles. Construction d'une prison cellulaire 1,500,000

§ 14. Bruxelles. Bureau principal des postes et des télégraphes 1,200,000

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 juillet 1879, p. 266-282. — Rapport. Séance du 15 juillet, p. 303.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 23 juillet 1879, p. 1529-1533; 24 juillet, p. 1536-1549; 25 juillet, p. 1551-1554, 1557-1568; 29 juillet, p. 1569-1592, et 31 juillet, p. 1613-1626. — Adoption. Séance du 31 juillet, p. 1626-1627.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 1^{er} août 1879, p. 39.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 1^{er} août 1879, p. 326-354.

§ 15. Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles. 1,000,000

3° TRAVAUX HYDRAULIQUES.

§ 16. Barrage de la Gileppe. 600,000

§ 17. Meuse. — Indemnités à liquider; ports, dragages . 1,000,000

§ 18. Ourthe. — Etablissement d'un port à Chênée . . 20,000

§ 19. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Solde à liquider. Travaux à Anvers . 435,000

§ 20. Canaux houillers du Hainaut 6,000,000

§ 21. Escaut. Travaux d'amélioration 2,900,000

§ 22. Anvers. Installations maritimes. 16,000,000

§ 23. Lys. Pont à Courtrai et chemin de halage . . . 505,000

§ 24. Canal de Gand à Terneuzen 3,000,000

§ 25. Bruges. Ecoulement des eaux du sud. 10,000

§ 26. Dendre. — Travaux d'amélioration 160,000

§ 27. Grande-Nethe. — Travaux d'amélioration . . . 100,000

§ 28. Yser. — Travaux d'amélioration 300,000

§ 29. Canal de Roulers à la Lys 500,000

§ 30. Canal de la Lys à l'Yperlée 2,000,000

§ 31. Canal de Bruges à Ostende et port d'Ostende. — Travaux d'amélioration . . 3,000,000

§ 32. Ostende. Installations maritimes 350,000

§ 33. Nieuport. Bassin à flot. 1,000,000

§ 34. Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port 250,000

§ 35. Travaux de défense de la côte. 300,000

§ 36. Etablissement de télégraphes le long des voies navigables 150,000

§ 37. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas. 80,000

4° CHEMINS DE FER A CONSTRUIRE.

§ 38. D'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bortel. 3,000,000

§ 39. De Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français 2,000,000

§ 40. De la vallée de l'Amblève 6,000,000

§ 41. De Wavre à Jodoigne par Gastuche. 2,000,000

§ 42. D'Audenarde à Orroir. 2,000,000

§ 43. Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton. 1,000,000

5° CHEMINS DE FER CONCÉDÉ A RACHETER.

§ 44. Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul 2,850,000

6° CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.

§ 45. Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément 16,500,000

§ 46. Extension du matériel de traction et de transport; outillage 7,300,000

7° POSTES.

§ 47. Nouvel hôtel des postes à Anvers 12,000

8° TÉLÉGRAPHES.

§ 48. Extension du réseau télégraphique 200,000

9° MARINE.

§ 49. Achats de deux bateaux pilotes. 150,000

§ 50. Construction d'un bateau garde-pêche	160,000
§ 51. Paquebot en acier	700,000

B. — MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

§ 52. Universités de l'Etat. — Amélioration et construction de locaux. — Installations matérielles	4,500,000
--	-----------

ENSEIGNEMENT NORMAL PRIMAIRE.

§ 53. Ecoles normales primaires et sections normales de l'Etat déjà existantes. — Amélioration de locaux	565,000
--	---------

C. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

§ 54. Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables	2,000,000
---	-----------

Art. 2. Les crédits ouverts par la présente loi seront couverts par une émission de titres de la dette publique et pourront l'être provisoirement par des bons du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Un crédit spécial de 75,000 francs est ouvert au département des finances, pour couvrir les frais de confection et d'émission des titres de la dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février, 30 mars, 1^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. En cas d'insuffisance de ce crédit, le gouvernement est autorisé à imputer le complément des frais dont il s'agit sur les crédits spéciaux de même nature accordés par l'article 4 des lois du 27 mai 1876 et du 26 juin 1877, et par l'article 7 de la loi du 31 mai 1878.

Art. 5. Est rapporté l'article 4 de la loi du 26 avril 1875, en tant qu'il autorise l'expropriation par zones pour le prolon-

gement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux établissements militaires érigés à proximité du nouveau champ des manœuvres, de Bruxelles.

Cette voie de communication sera, comme dépendance de la grande voirie, construite aux frais de l'Etat.

Le gouvernement est autorisé à poursuivre, conformément aux lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique générale, l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution de ladite avenue, suivant le tracé figuré au plan n° 3, annexé à la loi prémentionnée du 26 avril 1875.

Promulguons, etc..

(Contre-signée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX; le ministre des travaux publics, M. SAINTELETTE; le ministre de l'instruction publique, M. P. VAN HUMBEECK; le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

235. — 4 AOUT 1879. — [Loi qui alloue des crédits supplémentaires aux budgets du ministère des travaux publics des exercices 1878 et antérieurs (1). (Mon. du 7 août 1879.)]

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1878, jusqu'à concurrence de 550,323 fr. 59 c., et y formeront un chapitre XII, subdivisé comme il suit :

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 mai 1879, p. 192-194. — Rapport. Séance du 26 juin 1879, p. 265-266.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 22 juillet 1879, p. 1516.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 31 juillet 1879, p. 41.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 31 juillet 1879, p. 319-320.